

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 9 avril 2015 à 20h30

Présents : Pascal Salanié, Pascal Pavan, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Guillaume Miard, Joëlle Montagne, Pierre Vatin, Francine Vielmon

Procuration : Nelly Espagnat à Joëlle Montagne

Point 1 :

Vote des 4 taxes communales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de voter les taux des 4 taxes afin de les insérer au Budget Primitif communal 2015. Afin de prendre en compte l'augmentation de nouvelles charges afférentes au budget communal, il est proposé une augmentation uniforme appliquée sur les 4 taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide des taux suivants pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation : 8.50
Foncier bâti : 8.80
Foncier non bâti : 69.16
CFE : 13.02

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 2 :

BP 2015 CCAS

Fonctionnement : 674.86
Investissement : 0.00

VOTE : POUR 5 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 3 :

BP 2015 COMMUNE

Fonctionnement : 256 505.06

Investissement : 320 626.00

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 4 :

BP 2015 ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 12 601.01

Investissement : Dépenses : 1 511.22 Recettes : 6 142.22

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 5 :

BP 2015 EAU

Fonctionnement : 87 115.34

Investissement : Dépenses : 45 651.21 Recettes : 85 601.26

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 6 :

Travaux cantine / ALSH : Avenant lot 7.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que plusieurs avenants sont proposés concernant le chantier cantine/école/ALSH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avenant suivant :

Lot 7 FAUCHE Electricité : + 567.78 € HT

Et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 7 :

Motion DGFIP

Depuis le 2 mars 2015, les guichets d'accueil des centres des finances publiques du Lot subissent une réduction drastique de leurs heures d'ouverture au public.

Désormais, 16 sites sur 19 ne sont plus ouverts que 16 heures par semaine, soit une diminution d'un tiers des heures d'ouverture de nos services au public. Cela touche principalement les perceptions rurales.

Ailleurs, les sites plus importants ne sont pas épargnés : fermeture des guichets chaque mardi à Figeac, chaque mercredi à Cahors et tous les après-midi à Gourdon.

Rien n'obligeait la direction locale à procéder de la sorte. Aucune directive de Bercy ne s'imposait à elle !

C'est un mauvais coup supplémentaire porté au service public dans le Lot, un nouvel abandon des territoires ruraux, une décision prise dans l'opacité la plus totale, sans la moindre concertation avec les élus locaux.

Nous craignons que cette mesure soit le prélude à de nouvelles fermetures de trésoreries, dans la continuité de celle de Catus qui a cessé ses activités le 1^{er} janvier 2015.

C'est pourquoi, le conseil municipal d'Anglars-Nozac, réuni en séance le 09/04/2015 :

- 1) Dénonce vigoureusement la diminution des heures d'ouverture des guichets dans les centres des finances publiques du Lot
- 2) Considère que le service public est un élément incontournable de la vie de nos territoires, que son caractère de proximité doit être préservé à tout prix, que la réception des contribuables doit constituer une mission première des services des Finances Publiques et que la décision de l'administration est totalement incompatible avec ces principes.
- 3) S'insurge contre l'absence de tout dialogue qui a précédé cette décision unilatérale.
- 4) Demande à la Direction Départementale des Finances Publiques du Lot de revenir sur sa décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0